Syndicat isérois des rivières Rhône aval

Projet hydraulique et environnemental de Saint-Siméon-de-Bressieux

Compte-rendu des visites participatives du samedi 30 janvier 2021

GRAND PUBLIC

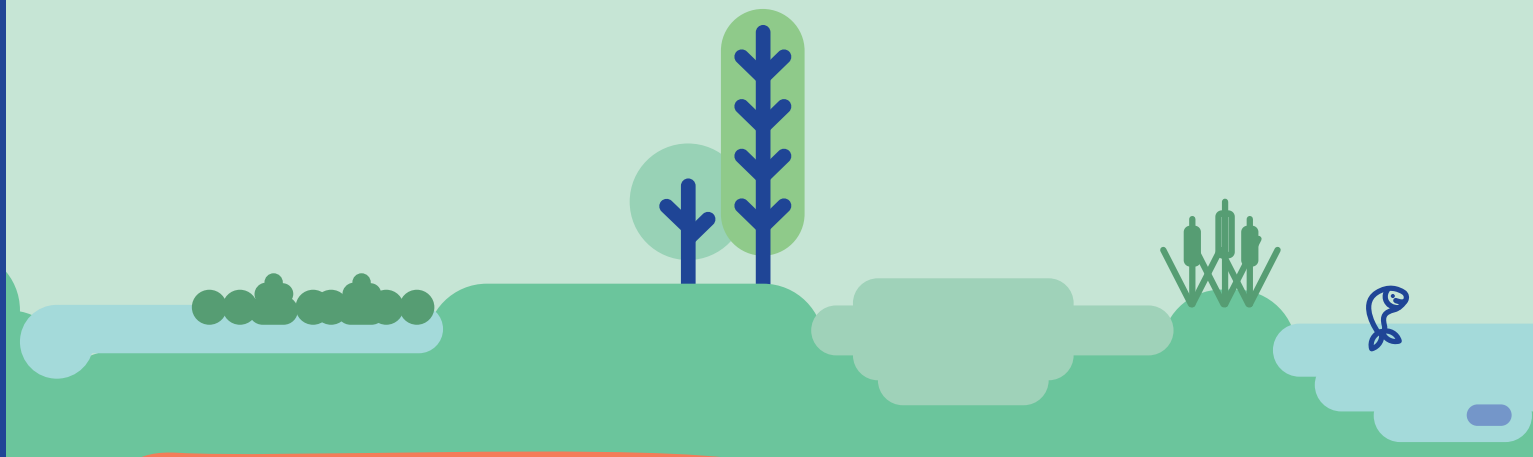

Accompagnement concertation : RES PUBLICA
www.respublica-conseil.fr

Commune partenaire

Saint Siméon de Bressieux
- Isère -

Partenaires financiers

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

isère LE DÉPARTEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Table des matières

1. L'ORGANISATION DES VISITES 2
2. LE DEROULEMENT DES VISITES 3
3. RESTITUTION DES ECHANGES 3

Cette note propose un compte-rendu des visites participatives du 30 janvier 2021, organisées par le SIRRA dans le cadre de la concertation sur le projet hydraulique et environnemental de Saint-Siméon-de-Bressieux.

1. L'organisation des visites

Les visites participatives ont été organisées dans le cadre de la concertation sur le projet d'aménagement hydraulique et environnemental de Saint-Siméon-de-Bressieux, porté par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA). Elles avaient pour objectifs de permettre aux participants de mieux comprendre le projet en visualisant ses impacts *in situ* et d'aborder des questions plus précises et techniques.
Elles se sont déroulées le samedi 30 janvier en deux créneaux, de 9h30 à 12h puis de 14h à 16h30. La visite devait initialement avoir lieu en une fois, mais elle a été dédoublée afin de pouvoir accueillir un maximum de participants malgré la situation sanitaire.
Les participants, munis de livrets de contribution, ont effectué le parcours suivant, reprenant approximativement le futur lit de la Rivière Vieille.

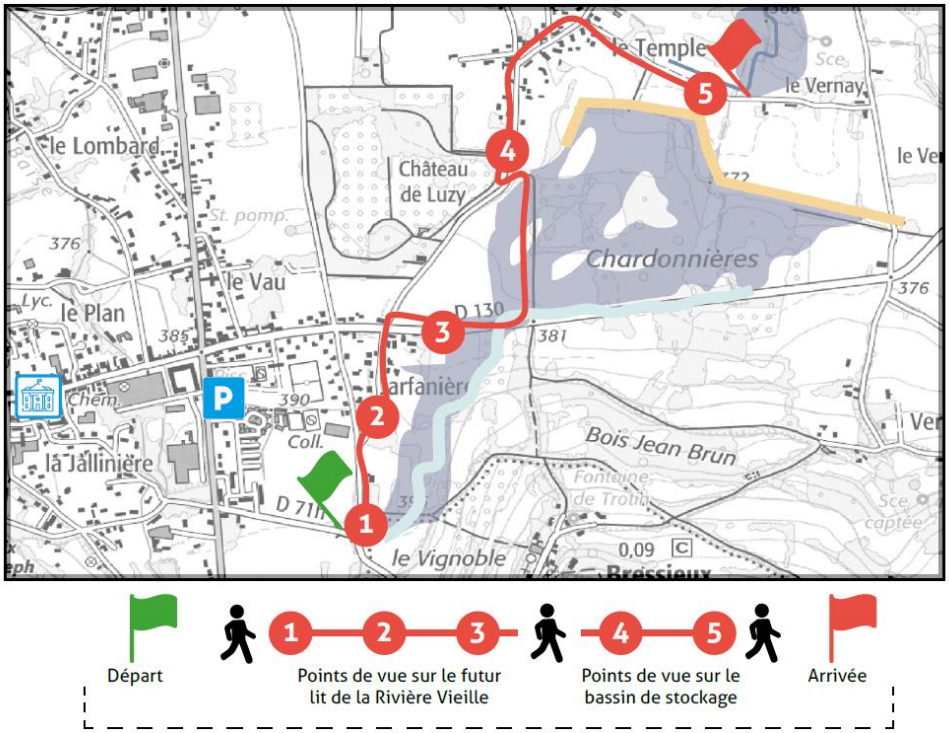

Le parcours a été commenté par **Alexia Giroud**, cheffe de projet hydraulique au Sirra, et les échanges animés par Marie Casanelles et Robin Bénévent, de Res publica.

2. Le déroulement des visites

La visite a été ponctuée de 5 points d'arrêt :

1. **Vieux Château**. Au point de départ ont été données des explications générales sur le projet et plus précises sur le nouveau lit de la Rivière Vieille.
2. **Jarfanière**. Offrant un autre point de vue sur le nouveau lit de la Rivière Vieille, ce point d'arrêt a été l'occasion de revenir sur le tracé du nouveau lit et ses enjeux pour les exploitants agricoles.
3. **RD 130**. A cet arrêt a été présenté le projet d'élargissement du fossé actuel le long de la RD 130 pour accueillir la Rivière Vieille.
4. **Templiers**. Ici a été présenté l'ouvrage de rétention du marais de Chardonnières, sa morphologie, son positionnement et son rôle.
5. **Vernay**. Les caractéristiques de l'ouvrage de rétention ont été détaillées, particulièrement le fonctionnement des deux exutoires de l'ouvrage.

A chacun des points d'arrêt, des explications techniques ont été fournies aux participants. Ceux-ci avaient alors la possibilité de poser des questions complémentaires et de débattre sur les différents enjeux évoqués. Ils avaient à leur disposition un livret du participant qui leur permettait de compléter les échanges par la transcription d'observations écrites.
Les visites participatives ont accueilli au total **47 participants** (28 le matin et 19 l'après-midi). Malgré des conditions météorologiques très difficiles, tous les participants inscrits se sont rendus sur place. Les visites se sont déroulées dans une atmosphère conviviale et constructive : les participants se sont montrés fortement intéressés par le projet et ont été attentifs aux réponses qui leur ont été apportées pour améliorer leur compréhension.

3. Restitution des échanges

Ici sont regroupées, par points d'arrêt, les questions posées oralement pendant les échanges et celles qui ont été écrites sur les livrets de contribution. De même, les réponses du maître d'ouvrage qui apparaissent en italique ont été soit formulées pendant les visites en réponse à une question orale, soit rédigées après dans le cas des questions uniquement écrites. Environ **25 questions** ont été posées au total lors des deux visites, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Les sujets abordés sont variés et concernent principalement des demandes de précisions sur le projet.

1) Arrêt n°1 : Vieux Château

- **Les aménagements prévus vont-ils permettre de contenir une crue comme celle de 2013 ?**
  La crue survenue en octobre 2013 fut estimée approximativement entre une crue d'occurrence 30 ans et 50 ans. Les aménagements prévus dans le cadre du projet sont dimensionnés pour contenir une crue centennale à l'exception du nouveau lit de la Rivière Vieille qui lui est dimensionné pour contenir une crue décennale. En effet, sur la plaine de Jarfanière ainsi que sur le secteur de Chardonnières, la présence limitée d'enjeux bâtis, traités par des protections rapprochées, permit d'envisager des aménagements consommant moins de foncier en faveur d'un débordement sur les terres agricoles attenantes. Pour une crue supérieure à la décennale et jusqu'à la centennale, les débordements sur ces secteurs génèrent des hauteurs d'eau comprises entre quelques cm et 50 cm. De plus une réflexion est en cours sur la partie à l'aval du chemin du Vernay pour proposer, en collaboration avec les exploitants, des aménagements adéquats.

- **Quel sera le débit de l'eau qui s'écoulera sous le dalot ?**
  Le nouveau lit de la Rivière Vieille va passer sous le chemin du Vignoble grâce à un système de dalots. Ses lits emboités vont permettre de faire passer, sans débordement, un débit d'environ 13 m^3/s, correspondant au débit de la crue décennale.

- **Les bacs de rétention situés en amont vont-ils rester ?**
  Les deux bassins de rétention construits en 2008 permettent de gérer une crue d'occurrence 20 ans. Ils présentent donc un réel rôle dans la prévention des inondations jusqu'à cette occurrence et seront conservés.

- **Quel est l'intérêt de faire des aménagements en aval si les bassins situés en amont protègent déjà des crues Q20 ?**
  Les deux bassins en amont de Saint Siméon de Bressieux se localisent sur la Baïse uniquement n'intervenant donc pas dans la gestion des crues de la Rivière Vieille. A noter que la Rivière Vieille génère des débordements notamment au niveau de la route de Bressieux pour des crues légèrement inférieures à la décennale. Rappelons que la crue d'octobre 2013 fut supérieure à la Q20. Le projet d'aménagements répond à la prévention de crues d'occurrence faibles à fortes jusqu'à la crue centennale.

- **Est-il possible d'aménager un(des) bassin(s) supplémentaire(s) plus en amont que les bassins existants, pour éviter l'aménagement d'un ouvrage de rétention en aval et diminuer le coût du projet ?**
  Dans cette configuration, il faudrait d'abord envisager *a minima* deux bassins de rétention; l'un sur la Baïse et l'autre sur la Rivière Vieille étant donné que les deux cours d'eau ne sont pas dans le même bassin versant. De plus, la collecte des eaux sur la partie extrême amont des bassins versants est très limitée car la surface drainée est elle-même limitée. Par ailleurs, il a été mis en lumière lors des multiples rencontres, la survenance de ruissellements latéraux notamment en provenance des coteaux du Vignoble ou du chemin de la croix Trouva, pouvant générer des volumes conséquents que les bassins amont ne pourraient traiter.

2) Arrêt n°2 : Jarfanière

- **Est-il possible de diminuer la largeur de la rivière, en creusant plus profond par exemple ?**
  Suite aux différentes rencontres avec les propriétaires et les exploitants agricoles du secteur et en considération de leurs souhaits, un travail sur l'emprise foncière du nouveau lit de la rivière Vieille est en cours. Il visera à répondre à la diminution de l'emprise foncière tout en

assurant la même qualité de gestion hydraulique sans rajouter de contraintes techniques supplémentaires.

- La rivière aura-t-elle des sinuosités, pour permettre la vie piscicole ?
  Le nouveau lit de la rivière Vieille présentera un faciès le plus naturel possible visant l'objectif de créer des habitats propices à la vie aquatique dans sa plus large palette. Ce travail de « renaturation » de cours d'eau s'effectuera avec des organismes experts partenaires tels que la Fédération de la pêche de l'Isère ou l'Office Français de la Biodiversité.

- Les habitations vont-elles être impactées à cet endroit ?
  Pour les enjeux bâtis présents dans la plaine de Jarfanière, la mise en place de protections rapprochées est prévue. Il s'agira de merlons de protection d'une hauteur maximale de 50 cm ou de fossés canalisant les eaux.

- Il y a peu d'arbres sur cette portion, ce qui risque d'assécher la rivière : avez-vous pris en compte cet élément dans le projet ?
  La création du nouveau lit de la rivière Vieille a pris en compte les aspects paysagers et de corridor biologique comme le présent la coupe type suivante.

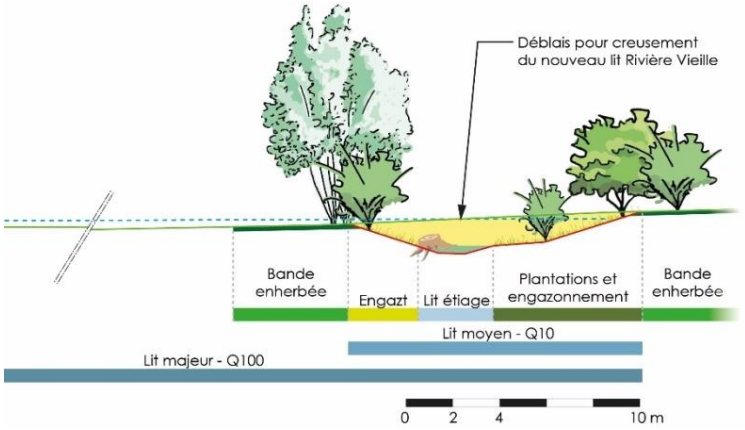

- N'est-il pas envisageable d'associer à ce nouveau lit des bassins d'absorption des eaux ? Le sous-sol de Jarfanière semble bien drainant.
  Le sous-sol présente en effet des capacités d'absorption qui peuvent être valorisées mais pas pour des volumes de crue de 100 000 m^3 répondant à l'objectif d'une vidange en quelques heures. En revanche tous débordements de faible hauteurs et diffus dans le lit majeur, où les enjeux sont des terrains agricoles, vont s'infiltrer facilement dans le sol au regard de ses propriétés.

3) Arrêt n°3 : RD 130

- Va-t-il falloir abattre des rangées d'arbres pour faire passer la rivière ?
  En fonction de la localisation du tracé du cours d'eau et de la largeur de son système de lit emboité, cela nécessitera peut être l'abattage de la végétation en place. A l'issue des différentes rencontres, un travail d'actualisation sur la position du cours d'eau et son dimensionnement est en cours.

- Y a-t-il un risque que la rivière déborde sur la RD 130 ?
  Le nouveau lit de la rivière Veille est dimensionné pour contenir un débit d'environ 13 m^3/s. Pour un évènement centennal les débits passant dans la vallée de Jarfanière ont été évalués au maximum à 28 m^3/s. Aussi, la RD 130 sera inondée pour des débits > à 13 m^3/s. Pour

limiter l'impact sur la voirie, un aménagement type passage inondable (reprofilage en creux) sera réalisé sur la départementale pour concentrer les écoulements et les conduire dans la parcelle agricole aval.

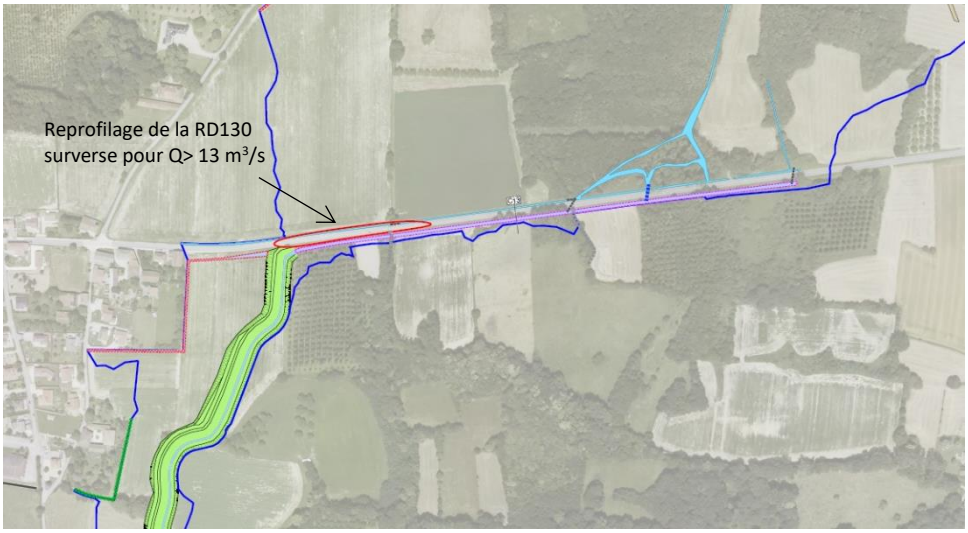

- Que se passe-t-il, lors de l'arrivée d'une crue, si le lit de la rivière n'est pas bien entretenu par le propriétaire (branche d'arbre qui bloque l'écoulement par exemple) ?
  Ce qu'il se passe déjà aujourd'hui. L'obstruction du lit mineur par de la végétation peut entrainer une perturbation de l'écoulement pouvant avoir pour conséquence des débordements dans des lieux habituellement pas assujettis à ce phénomène.

- La rivière va traverser des sites pollués : comment cela va-t-il être traité ?
  La présence de sites pollués dans le secteur de Chadonnières fera l'objet d'une expertise de sol et de dépollution si le tracé du projet, non encore acté, venait à les traverser.

4) Arrêt n°4 : Templiers

- Quel est l'impact sur la biodiversité du marais de Chardonnières, qui fonctionne bien aujourd'hui ?
  A noter qu'une partie du secteur des Chardonnières est classé « Espace Naturel Sensible » (ENS) depuis 2002. Cependant, un périmètre plus important a fait l'objet d'un diagnostic sur l'état faunistique et floristique en 2017 par un bureau d'experts. Il en était ressorti un déficit d'hydratation des sols et de fermeture des milieux. Les espèces de faune et de flore en lien avec le marais sont clairement en régression. Le projet en plus du stockage des eaux des crues les plus fortes prévoit de connecter les eaux de la rivière Vieille dans le ruisseau du Vernay dès l'aval de la RD 130. Etant donné que le chevelu constituant le ruisseau du Vernay dans le secteur de Chardonnières présente une faible capacité hydraulique, des débordements fréquents de faibles ampleurs vont participer à la réhydratation diffuse du marais.

- Comment les déblais du creusement de la rivière vont-ils être utilisés ?
  Les déblais issus du creusement des aménagements amont (chenal de dérivation, aménagement de la Rivière Vieille existante et création de la partie dévoyé) seront réemployés dans la constitution de l'ouvrage de rétention si leur nature est adéquate. Pour ce faire une analyse géotechnique confirmera l'utilisation de ces matériaux.
  Il a également été présenté lors des différentes rencontres le scénario où l'excédent de remblai serait stocké en aval direct de l'ouvrage de rétention afin de limiter les coûts et les

nuisances liés à son évacuation. Ce scénario (coupe type ci-dessous) impliquerait une modification de la morphologie des terrains aval avec une pente de 4% à 6% restant tout à fait exploitables.

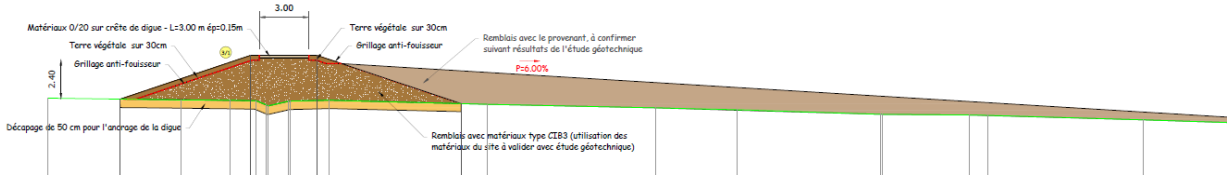

- Est-il possible d'avoir une modélisation 3D de l'ouvrage en cas de crue ?
  Les modélisations qui sont réalisées sur le territoire relève du 2D.

- Qui entretient l'ouvrage et comment sera-t-il entretenu ?
  L'ouvrage étant construit en vue de la prévention des inondations sera déclaré auprès des services de l'Etat pour un classement en aménagement hydraulique/barrage. Après autorisation, le SIRRA en deviendra gestionnaire et se verra en charge de sa surveillance, de son entretien et de tous travaux garantissant sa sécurité. Il existe une réglementation à laquelle le SIRRA aura obligation de répondre et mettra en place des procédures et moyens adéquats pour assurer son bon entretien. Ces derniers seront définis ultérieurement.

- Si l'ouvrage se remplit en 2 heures, que se passe-t-il lors d'une crue qui dure 10 heures comme en 2013 ?

  La crue centennale modélisée et pour laquelle la protection est réfléchie s'étend sur 7 h environ, entre le début de la montée et sa redescente significative. Son pic, débit maximal d'un peu plus de 30 m3/s, est atteint à 3h.
  L'ouvrage de rétention commence son remplissage 2h après le début de crue et atteint son maximum de remplissage environ 5h après le début de la crue. Il stock alors son maximum de 100 000 m^3 du volume de la crue. Sa vidange est alors progressive et s'étend jusqu'à 9h après le début de crue. C'est ce décalage de 2h qui permet de faire passer la crue plus progressivement et éviter les débordements sur les zones à enjeu.

5) Arrêt n°5 : Vernay

- Quelle sera la taille des exutoires ?
  Les deux exutoires prévus pour la vidange de l'ouvrage seront d'une largeur de 8m environ pour l'un et d'environ 2m pour l'autre avec une profondeur comprise entre 0.8 et 1.2 m. Une coupe type du premier exutoire est présentée dans le schéma suivant :

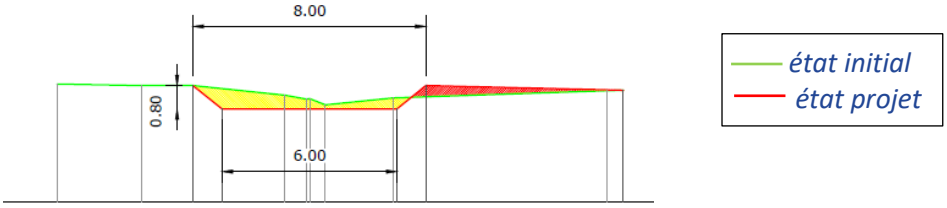

- Existe-t-il un ouvrage de rétention similaire dans la région ?
  Pas d'ouvrage de ce type sur le bassin versant Bièvre Liers Valloire.

- Lorsque l'ouvrage sera rempli, n'y a-t-il pas un risque que l'eau déborde sur les côtés ?
  Le positionnement et le dimensionnement de l'ouvrage et de ses équipements connexes (fossé drainant et exutoire) permettent la gestion d'une crue centennale sans risque de

débordement sur les côtés, comme le présente les cartes des zones inondées à l'amont de l'ouvrage pour différents niveaux de crues.

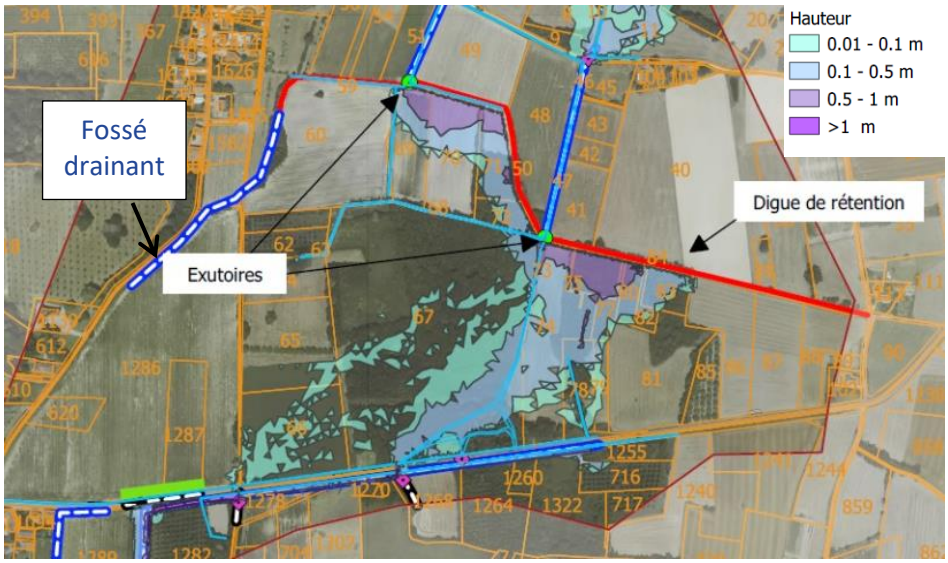

Zone inondable pour une crue décennale

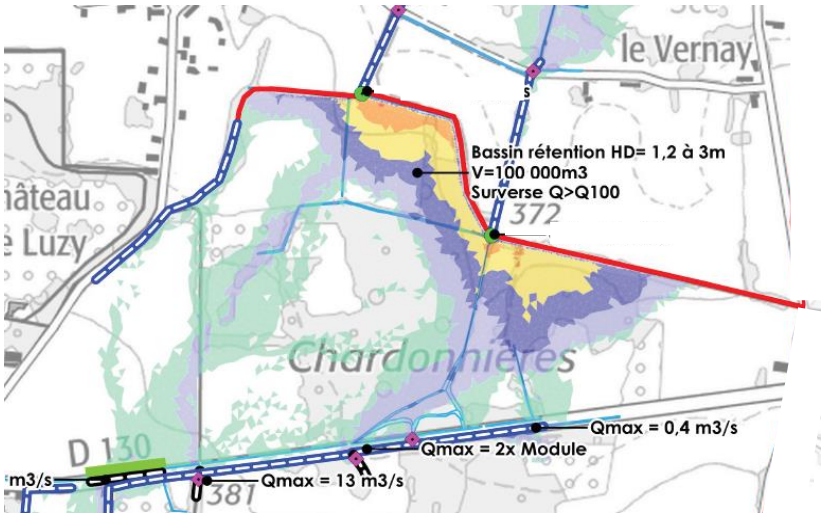

Zone inondable pour une crue cinquantennale

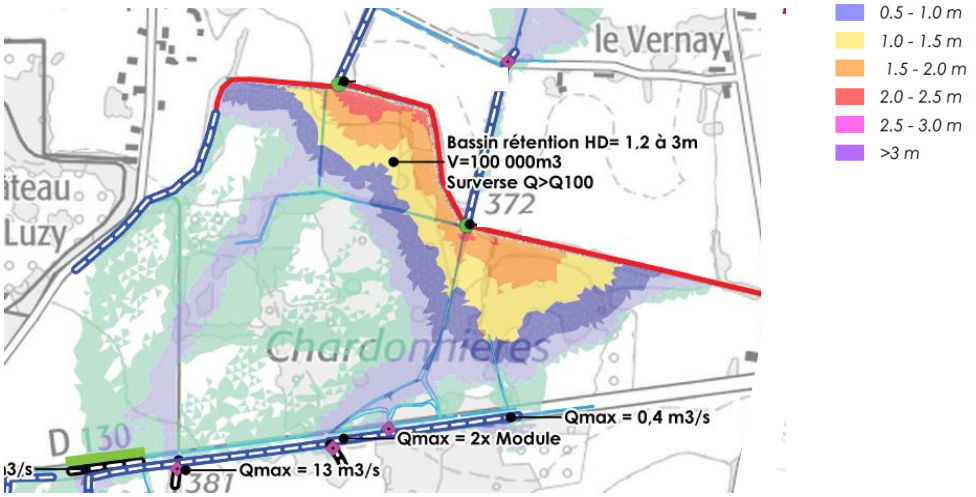

Zone inondable pour une crue centennale

- Que se passe-t-il en aval de l'ouvrage, où le ruisseau du Vernay déborde déjà très souvent ?

La dérivation de la Rivière Vieille va alimenter en eau le ruisseau du Vernay, augmentant ainsi son débit ayant pour première conséquence un écoulement pérenne tout au long de l'année et une fréquence de débordement augmentée (annuelle).

Des compléments d'études sont à prévoir afin d'apprécier plus finement les surplus de débit et les conséquences sur la ligne d'eau du ruisseau du Vernay hors période de crue et en période de crue. Ces éléments vous seront communiqués ultérieurement. Rappelons que le seul enjeu, autre que les parcelles agricoles, pouvant être impacté par les crues du Verney est le lagunage du hameau du Temple pour lequel le projet prévoit une protection rapprochée.

Les rencontres avec les exploitants agricoles sur site à l'aval du chemin du Vernay ont permis d'apprécier le caractère inondable des terrains attenants au ruisseau du Vernay. Depuis, l'évènement d'octobre 2013, il semble qu'aucun débordement significatif ne fut observé. Cependant le ruisseau manifeste des assecs sévères depuis quelques années notamment entre le secteur de Chardonnières et l'aval du Centre Equestre, pénalisant pour le monde agricole (transport d'eau pour l'abreuvement du bétail). Conscient du caractère inondable de leurs terres, les exploitants agricoles sont davantage favorables à laisser le cours d'eau en état et essuyer des crues plus régulières qu'à aménager le cours d'eau pour limiter l'impact des crues au bénéfice d'une perte de surface cultivable.

SIRRA
Syndicat isérois des rivières Rhône aval

RESPUBLICA
LE DIALOGUE COLLABORATIF

Accompagnement concertation : RES PUBLICA
www.respublica-conseil.fr
contact@respublica-conseil.fr
01.46.1144.70

Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.

SIRRA
366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bournay
Tél.: 04 74 59 73 08
contact@sirra.fr
www.sirra.fr

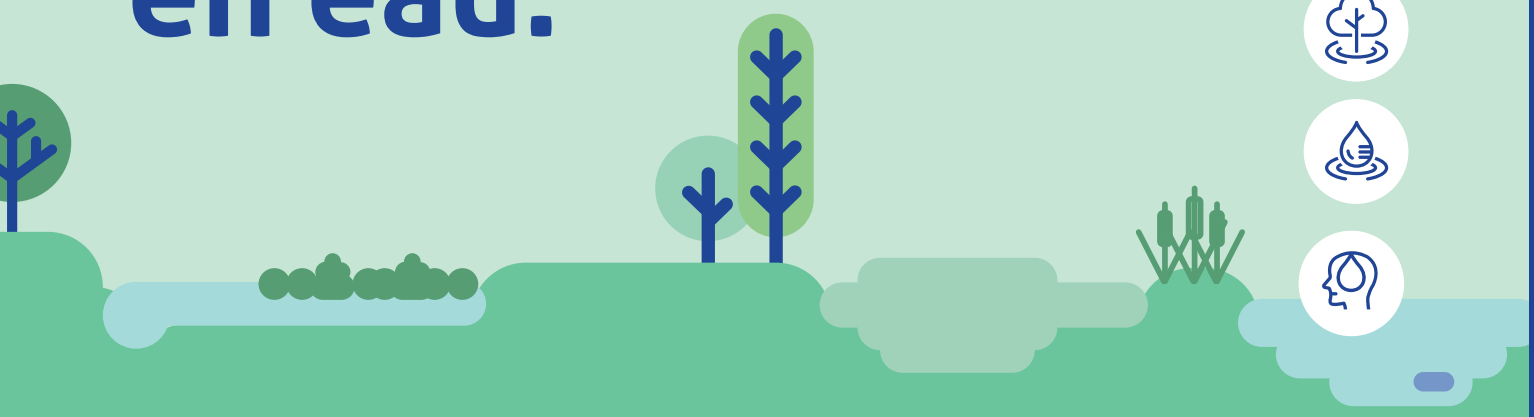

Commune partenaire

Saint Siméon de Bressieux
- Isère -

Partenaires financiers

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

isère LE DÉPARTEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes